

PROJET ÉOLIEN DE BRIDORÉ

PARC ÉOLIEN DES TERRES DE PÈLE-JOUE



ETUDES

INSTRUCTION

CONSTRUCTION

EXPLOITATION

Avec l'accord des élus de la commune, les sociétés partenaires Soleil du Midi Développement et BayWa r.e. France étudient depuis mi 2017 la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Bridoré, au lieu-dit des « Terres de Pèle-Joue ». Après trois années de développement, le projet est aujourd'hui finalisé et sera bientôt déposé en préfecture du département pour instruction. Cette lettre d'information, s'inscrivant dans la continuité de notre démarche de communication et de concertation, vous présente le projet abouti, ses caractéristiques techniques et les opportunités qu'il représente pour le territoire. Elle fait suite aux précédentes lettres d'information déjà distribuées, aux trois permanences d'information tenues en mairie de la commune (29/01, 22/06 et 25/07/18), aux campagnes de porte-à-porte réalisées ainsi qu'à la visite des éoliennes de Saint-Genou (Indre) effectuée le 23/11/2018. Une mini-bibliothèque d'ouvrages portant sur l'éolien, et plus largement la transition énergétique, est à votre disposition en mairie et un site internet sera prochainement mis en ligne afin de vous permettre de retrouver toutes les informations et documents relatifs au projet.

SDMD et BayWa r.e. proposent une démarche nouvelle dans le cadre du projet éolien de Bridoré. L'objectif premier du développement des énergies renouvelables étant la production d'une électricité respectueuse de l'environnement, nous travaillons depuis 2018 avec les agriculteurs volontaires de la zone, et en partenariat avec la chambre d'agriculture départementale, à également participer à un regain de biodiversité sur la commune. Nous voulons dépasser l'obligation réglementaire qui nous impose une neutralité de l'impact du projet sur son environnement, en contribuant à faire évoluer les pratiques agricoles vers une démarche plus vertueuse pour l'environnement.



Photomontage du projet éolien depuis la route D41 - distance à l'éolienne la plus proche : 2,7 km

LES ETUDES DU PROJET

Les études techniques du projet (naturaliste, paysagère, acoustique, ressource en vent) sont aujourd'hui terminées. Elles se sont déroulées sur 2 années et ont permis d'identifier l'ensemble des enjeux présents sur, et à proximité du site (espèces protégées, monuments historiques, contraintes aéronautiques, etc.). Ceux-ci ont été pris en considération afin d'adapter au mieux le projet à son territoire d'accueil. L'ensemble de ces études, ainsi que le dossier complet, seront à votre disposition en mairie de Bridoré et sur le site internet de la préfecture durant la phase d'enquête publique.

1- Étude naturaliste



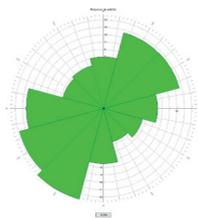
Pic épeichette - Une des espèces recensées sur le site

Les sorties d'inventaires réalisées dans le cadre de l'expertise naturaliste par Thema Environnement (37, Tours) ont permis de caractériser finement l'ensemble de la faune et de la flore présentes sur site. Les principaux enjeux étant concentrés au sein des boisements, ceux-ci ont été évités afin de préserver les espèces sensibles identifiées (avifaune et chiroptères principalement). Un plan de bridage a été défini et sera appliqué au parc éolien dès sa mise en service dans le but de préserver les espèces de chauves-souris, notamment lorsque les conditions météorologiques seront propices à leur activité. Les enjeux naturalistes ont représenté un facteur déterminant et prépondérant dans la réflexion de définition du plan de masse du projet. L'implantation du parc éolien et les mesures associées permettront de réduire au maximum son impact.

2- Ressource en vent

Le mât de mesures du vent présent sur site depuis juin 2018 a permis de caractériser le potentiel éolien de la zone. Les mesures effectuées ont mis en évidence une vitesse moyenne à 100 m (hauteur du mât) supérieure à 6 m/s. Ceci confirme l'intérêt du site, ainsi que la possibilité d'installer et d'exploiter des éoliennes. Les données récoltées ont orienté notre choix vers le modèle d'éolienne le plus adapté au site. La direction des vents dominants est un paramètre primordial dans la définition de l'implantation des éoliennes. Elles sont en effet agencées de manière à éviter les effets de sillage, et donc leur usure prématurée et les pertes de production associées. Le mât a également permis l'étude de l'activité des chauves-souris, en constituant un support pour un micro spécifique installé à 70 mètres de hauteur.

Ci-contre - Rose des vents du site - Fréquence d'apparition des vents



A droite - le mât de mesures du vent présent sur site depuis juin 2018

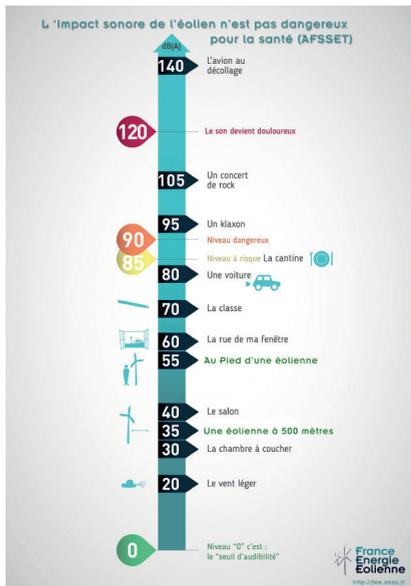


3- Étude paysagère

L'expertise paysagère réalisée par le bureau d'étude Résonance Urbanisme&Paysage (49, Ecoflant) a permis d'identifier les enjeux paysagers et patrimoniaux relatifs au projet éolien des Terres de Pèle-Joue. Le porteur de projet s'est appliqué à suivre les préconisations émises par le bureau d'études afin que les éoliennes s'intègrent au mieux dans leur écrin paysager, à savoir une implantation en retrait par rapport au point de bascule du coteau, selon la ligne de force du paysage, et des éoliennes de taille modeste (137m).

4- Étude acoustique

Les deux campagnes de mesures acoustiques réalisées par le bureau d'études Orfea Acoustique (75, Paris) en mai et en novembre 2018 ont permis de caractériser le niveau du fond sonore naturel de la zone d'étude. Des sonomètres ont été installés au niveau de 9 habitations situées à proximité directe de la zone d'étude, avec l'accord des riverains (voir carte ci-dessous). Un point complémentaire a été simulé par extrapolation au niveau des habitations de La Grande Maison et de la Gauterie. La réglementation acoustique autorise une émergence engendrée par les éoliennes de 3dB(A) (décibels) la nuit et de 5 dB(A) la journée par rapport au fond sonore naturel. Les niveaux de bruit naturels mesurés aux lieux de vie proches du futur parc éolien ont servi de supports aux simulations, par les acousticiens, de la future influence acoustique du parc éolien. Ces calculs ont permis de définir le mode de fonctionnement de la future installation, qui respectera la réglementation acoustique et assurera la tranquillité des riverains. Le respect de cette réglementation sera vérifié sur site après la mise en service des éoliennes.



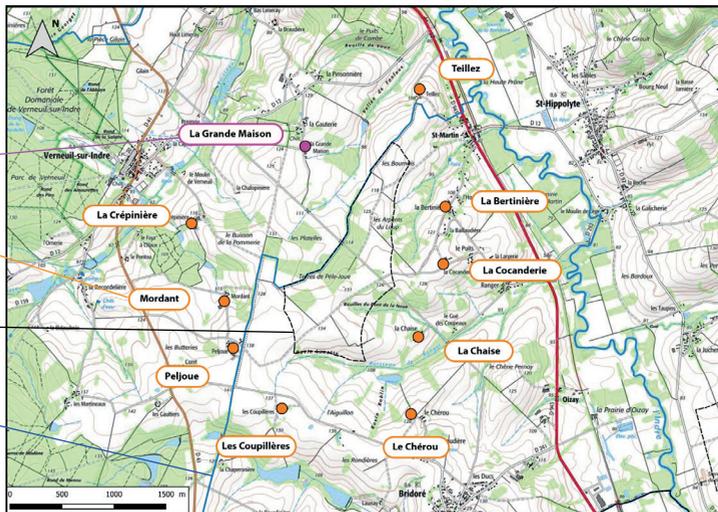
Echelle du bruit - source FEE

Point acoustique simulé

Emplacement des sonomètres

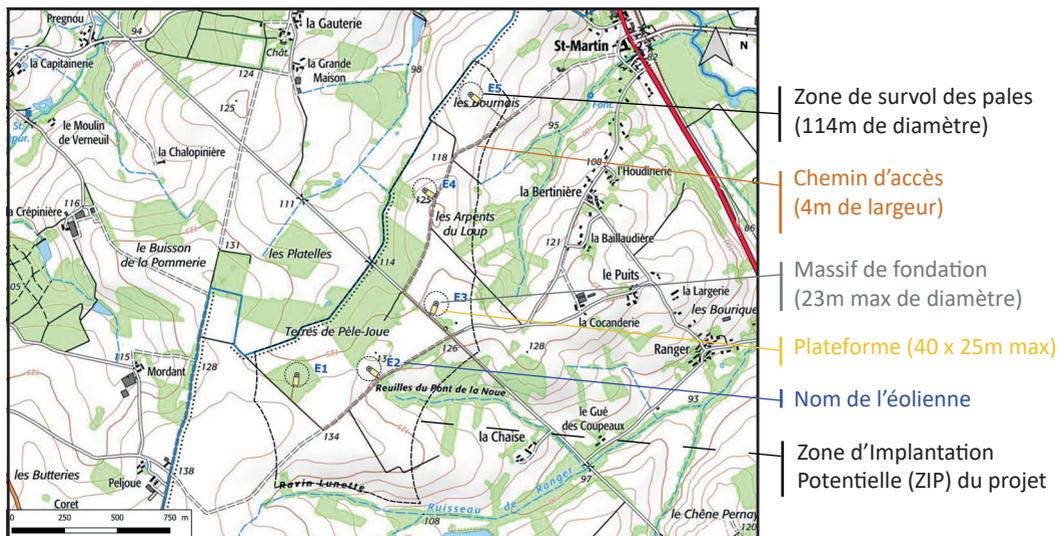
Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet

Limites communales



CARACTÉRISTIQUES DU FUTUR PARC ÉOLIEN

L'ensemble des résultats d'études présentés ci-avant ont permis à l'équipe du projet de dimensionner au mieux le futur parc éolien, ceci afin qu'il s'adapte à son environnement tout en minimisant son impact sur les différents enjeux identifiés (oiseaux, chauves-souris, paysage, acoustique ...). Le plan de masse du futur parc éolien a été établi par le porteur de projet, puis présenté pour validation aux propriétaires et exploitants concernés ainsi qu'aux élus de la commune. Les éoliennes, leurs chemins d'accès, le raccordement électrique et le poste de livraison ont été agencés de manière à ne pas gêner les travaux agricoles.



Le parc éolien des Terres de Pèle-Joue se composera de **5 éoliennes** d'une hauteur totale de **137 mètres** pour une longueur de pale de **57 m**, et une puissance unitaire pour le modèle pressenti de **2,6 MW**. Ainsi, avec ses **13 MW** de puissance, le parc éolien des Terres de Pèle-Joue produira chaque année l'équivalent de la consommation électrique de **21 100 personnes**, soit 40% de la population de la CCLST.

UN PROJET DE TERRITOIRE

La création d'un parc éolien représente une nouvelle ressource économique pérenne pour le territoire d'accueil. Ce sont notamment 130 000 € de retombées fiscales qui seront générées chaque année par le parc éolien des Terres de Pèle-Joue, et qui profiteront directement aux habitants de la commune, de la communauté de communes et du département.

La construction d'un parc éolien, en plus de générer des retombées immédiates et sur le long terme pour le territoire (chantier, maintenance ...), nécessite une levée de fonds propres pouvant représenter dans le cas de notre projet autour de 3,9 millions d'euros (20% de l'investissement total). La possibilité sera offerte aux collectivités et aux habitants d'investir et de prendre part au capital de la société d'exploitation. Ainsi, chacun aura l'opportunité de devenir actionnaire du parc éolien et de bénéficier de son activité. Vous aurez également la possibilité, une fois les éoliennes construites, d'acheter votre électricité à un tarif préférentiel directement auprès de la société d'exploitation du parc éolien des Terres de Pèle-Joue. Enfin, nous vous proposerons des conseils pour pouvoir optimiser votre système de chauffage et réduire les dépenses qui y sont associées.

Toute l'équipe de développement du projet espère avoir répondu à vos interrogations et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : Adrien HEBRARD - chef de projets - 06 67 12 18 24- adrien.hebrard@soleildumidi.fr